



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culte musulman

Question écrite n° 59399

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales l'état actuel de mise en place des « stages d'apprentissage » du français dont il avait annoncé l'organisation dès janvier 2005 pour les imams en fonctions (Le Parisien, 7 décembre 2004). Il avait déploré que « Sur les quelque 1 200 imams qui exercent dans notre pays, 75 % ne sont pas français et un tiers ne parlent pas notre langue. Ce n'est pas acceptable. Nous devons avoir, en France, des imams parlant français. »

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiète du nombre d'imams présents sur notre territoire et ne parlant pas le français. Il souhaite connaître si les mesures annoncées pour y remédier ont pu être mise en place. Environ 1200 imams officient sur notre territoire pour des associations gérant des lieux de culte. La plupart ont été formés dans des centres de formation du monde musulman en l'absence d'un centre de formation d'imams reconnu en France. Environ un tiers ne peuvent prononcer leur prône en français. Afin de permettre aux imams qui le souhaitent d'apprendre le français, des formations sont mises en place au niveau régional avec l'aide du FASILD. A ce jour, au moins la moitié des 400 imams concernés se sont manifestés auprès du FASILD pour s'engager dans cette formation au français.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59399

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2342

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5650